

**Compte rendu de la réunion du Conseil municipal
de la Commune de LOURNAND du 9 avril 2025**
(Convocation du 4 avril 2025)

Présents : Marjorie Dumontoy, Camille Tramard, Jacques Duplessis, Julien Paillart, Jean-Pierre Guillemin, Juliette Grolée, Florent Maurin, Laetitia Chocat-Payet, Hector Abitbol

Excusés:

Secrétaire de séance : Florent Maurin

Ouverture de la séance : 19h00

Madame le Maire ouvre la séance en précisant qu'il convient de rajouter un point à l'ordre du jour : vote des subventions aux associations.

1. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 mars 2025

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 mars 2025 est accepté à l'unanimité des présents et représentés.

2. Délibération : vote du compte de gestion 2024

3. Délibération : vote du compte administratif 2024

Ces deux points sont ajournés en attendant un retour d'informations de la part de la trésorerie, et seront à l'ordre du jour du prochain Conseil.

4. Délibération : affectations des résultats 2024

Le Conseil Municipal, après avoir observé le compte administratif provisoire de l'exercice 2024 et constatant qu'il fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de : 289 713,16 €
Un déficit d'investissement de : 193 956,05 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : Excédent	289 713,16 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	193 956,05 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	95 757,11 €
Résultat d'investissement reporté (001) Déficit :	193 956,05 €

Le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité des présents et représentés, l'affectation des résultats 2024.

5. Délibération : vote du budget primitif 2025.

Le projet de budget 2025 est exposé à l'ensemble du Conseil Municipal, et est équilibré comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 351 964, 11 €

Recettes : 351 964, 11 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 527 206, 05 €

Recettes : 527 206, 05 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents et représentés le budget primitif 2025.

6. Délibération : vote des subventions aux associations.

Demandes de subventions des associations de Lournand Année 2025
--

ASSOCIATION	Subvention demandée en 2024	Subvention demandée en 2025	Subvention accordée 2025
Castrum Lordo	1 500,00 €	4 727,00 €	1 500,00 €
Balad' Café	1 000,00 €	1 000,00 €	700,00 €
Un Ptit Air de Festival	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Lournand Notre Patrimoine	2 500,00 €	1 904,12 €	1 150,00 €
Lournand Nature	400,00 €	350,00 €	150,00 €
Total	8 900,00 €	12 981,12 €	6 500,00 €

La MAM Les Culottes Courtes, l'Amicale des parents d'élèves et la Coopérative scolaire n'ont pas fait de demandes pour cette année. L'association « Rise Up ! » ayant fait une demande de subvention de 2000 € mais n'étant pas domiciliée sur la commune, le Conseil ne peut leur répondre favorablement.

7. Réfection du Pont de la Chapelle de Cotte.

Suite à la convention signée avec la commune de Cortambert, le 10 mai 2010 et prenant effet le 1^{er} juillet 2010, stipulant que l'entretien du Pont de la Chapelle de Cotte incombe aux deux communes à parts égales, Madame le Maire expose les travaux de réfection à venir.

Trois devis ont été reçus, et après échanges avec Guy PONCET, Maire de Cortambert, l'entreprise retenue est l'entreprise JEANDIN Bâtiment, pour un montant total de 6 552 €, à partager entre les deux communes.

Après échanges, les travaux du Pont de la Chapelle de Cotte par l'entreprise JEANDIN Bâtiment, sont acceptés à l'unanimité.

8. Questions diverses.

- La commune de Cortambert accepte de déplacer les poubelles des Pendaines de l'autre côté du Pont de la Chapelle de Cotte, à proximité de la voie de chemin de fer. Nous sommes en attente d'un retour de la SNCF pour approbation.

- Le dossier de la défense incendie à Saint-Claude est toujours à l'étude.

- **Point de collecte du bourg, à côté du lavoir : il est rappelé aux habitants de ne pas déposer de poubelles au sol mais de les déposer systématiquement dans les conteneurs.**

Date de la prochaine réunion de conseil municipal : mercredi 7 mai 2025 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55.

